Département de l'Hérault

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

Objet :

Challenge Roger Marigot
Le 26 Septembre 2026

N° A-2026-09-25-86

République Française

COMMUNE DE LESPIGNAN
Siège social : Hôtel de ville – 34710 LESPIGNAN

ARRETE DU MAIRE

Madame le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212 et L 2213.

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R.1.44 et R.225.

Considérant que la circulation et le stationnement devront être réglementés pour permettre le bon déroulement du Challenge Roger Marigot le 26 septembre 2026.

ARRETE

ARTICLE 1 – Dans le cadre de l'organisation du Challenge Roger Marigot le 26 septembre 2026, la circulation et le stationnement seront interdits : Sur le parking du Lavadous le 26/09/2026 de 00h00 à 24h00.

ARTICLE 2 – Les dispositions destinées à limiter les risques pour le public et le voisinage sont :

- Pose de barrières de sécurité selon le périmètre réglementaire.

ARTICLE 3 – Les véhicules de secours ne sont pas concernés par ces mesures d'interdiction.

ARTICLE 4 – Madame la Directrice Générale des Services, le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Capestang, Messieurs les Brigadiers de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le
Et publication ou notification
Du
Le Maire : 25 SEP. 2026

Fait à LESPIGNAN, le 25 Septembre 2026

Le Maire,

MAIRIE DE LESPIGNAN (Hérault)

Géraldine ESCANDE-COLIN